

SAINT-CHAMOND – Loire
Aménagement des abords Nord de Novaciéries

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

PROCES VERBAL DES OPERATIONS

AUTORITE ORGANISATRICE	Préfecture de la Loire
MAITRE D'OUVRAGE	Saint-Chamond
PETITIONNAIRE	EPORA
DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE	Du 6 au 20 décembre 2021
N° DE DOSSIER	E21000 150 / 69

I. OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique prescrite par la Préfecture de la Loire a pour objet le projet d'aménagement des abords Nord de Novaciéries.

L'objectif est de parachever la mutation des anciennes aciéries amorcée en 2010. La ville de Saint-Chamond entend créer un nouvel espace urbain au nord de la rue Saint-Etienne valorisant l'entrée ouest dans la ville, qualifiant les liaisons avec le centre-ville et le bâti.

Le pétitionnaire

La ville de Saint-Chamond, maître d'ouvrage, a chargé l'EPORA conformément à ses compétences, de conduire l'opération dans le cadre de la convention qui les lie. Il est habilité à effectuer les études et travaux nécessaires à leur accomplissement.

Le périmètre de la DUP

Ce périmètre comprend l'ensemble des parcelles privées bordant la rue Saint-Etienne (partie nord), de la Grande rue des forges, du boulevard François Delay, des rues Jules Duclos et Trois frères, de la rue Maurice Bonneville (partie est) ainsi que les parcelles du domaine public.

Une enquête publique conjointe

Le parcellaire concerné étant bâti et en partie occupé (habitations et activités), l'enquête publique devra attester de l'utilité publique du projet, de la pertinence du périmètre retenu afin qu'EPORA puisse réaliser les acquisitions nécessaires à l'opération par voie amiable ou par voie d'expropriation si nécessaire.

II. DECISIONS ADMINISTRATIVES

17 mai 2021 - *Délibération du conseil municipal de Saint-Chamond* approuvant le dossier de déclaration de DUP et son périmètre, sollicitant EPORA pour porter ce dossier devant la préfecture de la Loire et lui demandant de s'assurer de la maîtrise foncière complète du périmètre de l'opération projetée.

28 mai 2021 - *Délibération du conseil d'administration d'EPORA* acceptant de porter le projet de DUP proposé par la commune.

7 juillet 2021 - *EPORA sollicite du Préfet l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à*

la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

13 octobre 2021 - Le Tribunal administratif de Lyon me désigne comme commissaire enquêteur pour l'enquête publique conjointe

2 novembre 2021 - Arrêté n°21-145 SAT de la préfecture de la Loire portant « ouverture d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour l'aménagement des abords nord de Novaciéries sur le territoire de la commune de Saint-Chamond à la demande de l'EPOA »

III. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

a) Préparation de l'enquête publique

Avec la préfecture de la Loire - 28 octobre 2021 de 10 h à 11 heures,

Avec EPOA – jeudi 18 novembre de 14h30 à 15h30

Avec la ville de Saint-Chamond – jeudi 3 janvier 2022 de 16H à 17H

b) Information du public

L'arrêté d'enquête publique a été publié dans « La Tribune - Le Progrès » et « l'Essor - Les affiches » le 26 novembre (1^{er} avis) et le 10 décembre (2^{ème} avis).

Le certificat d'affichage de l'avis d'enquête conjointe m'a été remis le 20 décembre à la clôture de l'enquête publique.

c) Durée de l'enquête et permanences

Du 6 décembre au 20 décembre 2021

- Le 6 décembre à 8h 30, ouverture de l'enquête publique en présence de Mme Aurélie du service urbanisme de la ville de Saint-Chamond et paraphé le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
- Le 20 décembre à 17h 30, clôture de l'enquête publique signé le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en présence de Mme Aurélie BONNARD.

J'ai assuré les trois permanences organisées en mairie de Saint-Chamond

- Lundi 6 décembre 2021 de 8H30 à 12H ;
- Mercredi 15 décembre 2021 de 8H30 à 12H ;
- Lundi 20 décembre 2021 de 14H30 à 17H30

d) Le dossier d'enquête publique préalable à la DUP

Conformément aux textes de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique, le public avait la possibilité de consulter les deux dossiers de l'enquête publique conjointe à l'accueil de la mairie de Saint-Chamond.

Le dossier d'enquête publique préalable à la DUP comprenait 8 PIECES assemblées en un seul dossier :

PIECE A - Délibérations

PIECE B - Plan de situation

PIECE C - Conditions d'insertion de l'enquête dans la procédure administrative

PIECE D - Notice explicative et caractéristiques principales des ouvrages les plus importants : 38 pages (version v1 / mai 2021) :

PIECE E - Plan périmétrique de déclaration d'utilité publique établie sur plan cadastral

PIECE F - Plan général des travaux, ceux-ci étant portés sur chaque parcelle du plan.

PIECE G - Estimation sommaire des dépenses

e) La participation du public

Le public avait la possibilité de faire part de ses remarques et observations lors des trois permanences prévues en mairie de Saint-Chamond, sur le registre papier mis à sa disposition à l'accueil de la mairie de Saint-Chamond ou par courrier envoyé ou déposé à mon intention à la mairie de Saint-Chamond.

- Lors des 3 permanences, j'ai reçu douze personnes et enregistré quatre observations.
- Une seule observation a été portée sur le registre de l'enquête préalable à la DUP et aucun courrier ne m'a été adressé.

f) Visites du site

J'ai effectué deux visites du site les 15 décembre 2021 après la 2^{ème} permanence et le 6 janvier 2021 avant mon entretien en mairie.

f) La préparation des rapports

Dans la phase d'analyse et de rédaction de mes rapports j'ai échangé par mail et téléphone avec Nelly Chambon de la Préfecture de la Loire, par mail et courriel avec M. Bouffard d'EPORA et Aurélie Bonnard du service d'urbanisme de la ville de Saint-Chamond.

J'ai eu, le 6 janvier 2022 un entretien avec cette dernière en présence de M. Degraix, adjoint à l'urbanisme. Ces échanges avaient pour objectif de consolider ma compréhension du projet en vue de la construction de mes rapports et conclusions.

J'ai eu un entretien le 19 janvier avec M. Pierrick Guerineau de la DDT.

IV. REMISE DES RAPPORTS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

1- Nature des rapports remis

Rapport d'enquête publique conjointe – 26 pages

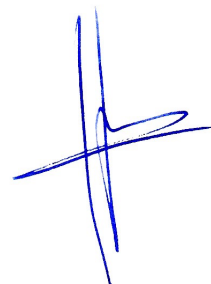
Conclusions et avis de la commissaire enquêtrice – 13 pages

2- Destinataires des documents et date de remise

Préfecture le 21 janvier 2022 : le dossier d'enquête publique complet avec les documents paraphés par moi, mon rapport et mes conclusions et avis relatifs à l'enquête publique conjointe, le présent procès-verbal des opérations, un exemplaire numérique avec lettre de remise à Madame la Préfète.

Remise des rapports destinés à la Mairie de Saint-Chamond et à l'EPORA comportant un exemplaire papier de mon rapport et de mes conclusions et avis relatifs à l'enquête publique conjointe, le procès-verbal des opérations.

Tribunal administratif de Lyon le 22 janvier 2022 : un exemplaire papier de mon rapport, de mes conclusions et avis relatifs à l'enquête publique conjointe, le procès-verbal de l'enquête parcellaire et ma demande d'indemnité accompagnés d'un courrier de remise à la vice-présidente du Tribunal Administratif.



Jeanine BERNE, commissaire enquêtrice

Saint-Etienne le 21 janvier 2022